HAL
open science

L'apport des sources écrites à la connaissance des ateliers de production de terres cuites poitevins (XIVe-XVIIIe siècles)

Alain Champagne

▶ **To cite this version:**

Alain Champagne. L'apport des sources écrites à la connaissance des ateliers de production de terres cuites poitevins (XIVe-XVIIIe siècles). A propo[t]s de l'usage, de la production et de la circulation des terres cuites dans l'Europe du Nord-Ouest (XIVe-XVIe s.), 2011, Caen, France. pp.155-166. hal-01637338

HAL Id: hal-01637338

https://hal.science/hal-01637338v1

Submitted on 8 Jul 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'APPORT DES SOURCES ÉCRITES À LA CONNAISSANCE DES ATELIERS POITEVINS DE PRODUCTION DE TERRES CUITES (XVe-XVIIIe SIÈCLE)

Alain CHAMPAGNE*

Résumé : Le Poitou est une région dont l'histoire troublée a entraîné la disparition de nombreux fonds d'archives. L'artisanat de la terre cuite ne bénéficie donc pas de documents d'exception, mais à partir des sources directes et indirectes, il est pourtant possible d'éclairer divers aspects de la vie des ateliers et des artisans. L'accent est porté sur les différents éléments de la chaîne opératoire, de l'extraction de la matière première à la cuisson, mais aussi sur la localisation des ateliers. Chaque étape est illustrée principalement par des inventaires après décès, des procès-verbaux de visite, des documents à vocation juridique et des baux. La perception matérielle des centres de production n'est pas des plus faciles, la difficulté venant de l'interprétation d'un vocabulaire imprécis. Les outils utilisés par les artisans, la description du lieu de travail dans son agencement et l'imbrication entre les activités domestiques et artisanales seront néanmoins repérés. Certaines de ces approches permettent aussi de comparer le cadre de vie des simples paysans à celui des artisans.

Mots-clés : Poitou, habitat, atelier, outils, Moyen Âge, époque moderne, potiers.

Abstract: The contribution of written sources to the knowledge of the ceramic production workshops in Poitou (15th to 18th century).

Poitou is an area which has a troubled history and the consequence is the disappearance of many collections of files. It is obvious that the craft industry of the terracotta does not possess unusual documents. It will be possible, however, due to direct and indirect sources to clarify the various aspects of the workshop, the craftsmen and their way of life. Emphasis has been laid on the various aspects of the operational chain, from the extraction of raw material to its firing, and also on the site of the workshops. Each stage is illustrated mainly by inventories after death, official reports of visit, the legal documents and farming leases. The material perception of the centres of production is not the easiest: the difficulty comes from the interpretation of a vague vocabulary. It will be possible, however, to spot the tools used by the craftsmen, the description of workshop, its fittings, and the overlap between the domestic and artisan activities. Some of these approaches also allow us to compare the life of the simple peasants to that of the craftsmen.

Keywords: *Poitou, accommodation, workshop, tools, Middle Ages, Modern Period, poters.*

La recherche sur les productions artisanales, notamment celles des terres cuites, ne se satisfait plus de la simple analyse des structures de cuisson et des produits finis. Aujourd'hui, la globalité de la chaîne opératoire, depuis l'extraction de la matière première jusqu'à la vente du produit fini, est prise en compte et l'artisan, en tant qu'homme, retient aussi l'attention. Face à des questions auxquelles l'archéologie seule ne parvient pas à apporter de réponse, les textes sont parfois en mesure de nourrir la réflexion. La présente contribution est dans la lignée des articles ou ouvrages écrits par Henri Amouric, Jean et Odette Chapelot, Claire Hanusse, Jean-Louis Vayssettes et moi-même[1]. L'objectif est clairement de faciliter les ponts entre les deux disciplines. Effectivement, pour le Moyen Âge et plus encore l'époque moderne, nous avons la chance de posséder des fonds d'archives absents des périodes plus anciennes. Ils peuvent permettre de mieux cerner diverses problématiques liées aux productions, à la commercialisation ou à la consommation des terres cuites. Mais l'état des corpus est très variable en fonction des régions et de leur histoire ancienne et actuelle. Dans le cas présent, notre zone d'étude se concentre en Haut-Poitou, autour des actuels départements de la Vienne et des Deux-Sèvres.

Les fonds d'archives poitevins, sans être particulièrement riches, permettent une approche de la morphologie des ateliers, alors que les documentations archéologiques font totalement défaut, hormis la fouille de quelques fours. La plus riche des documentations à notre disposition est composée d'inventaires réalisés par les notaires chez des potiers poitevins ; mais cela concerne uniquement la période moderne. La grande majorité des inventaires après décès du XVIIIe siècle proviennent de la maîtrise inédite d'Isabelle Péraulc[2]. La découverte de nombreuses procédures judiciaires, qui recèlent parfois de surprenantes

informations, est aussi mise à profit pour suivre les différentes étapes du travail de la terre, depuis les fosses d'extraction ou terrières jusqu'à la cuisson.

1. La préparation de la terre et le combustible

Le travail de la terre n'est pas seulement localisé autour de l'atelier. La première étape pour le potier ou le tuilier, c'est l'extraction de la matière première, qui est réalisée généralement un peu à l'écart de l'atelier, en périphérie voire un peu plus loin. Les redevances pour le droit d'extraire la terre nous permettent de localiser ces zones à l'époque médiévale. Au XVe siècle, les tuiliers du Chilleau s'approvisionnent en terre à quelques centaines de mètres de chez eux, dans le Bois l'Abbesse[3] ; en revanche, les potiers de la Guérinière[4], qui s'y approvisionnent aussi, habitent à plus d'un kilomètre. Les ateliers de production et les zones d'extraction ne sont donc jamais très éloignés ; ces éléments sont connus dans d'autres régions du royaume. Si les comptes de seigneuries conservent la trace des redevances, il faut cependant aller vers des documents judiciaires ou des procès-verbaux de visite des propriétés pour entrevoir la réalité matérielle de ces terrières. Les fosses de Bois l'Abbesse sont ainsi perceptibles grâce à une série de procédures du XVIIe siècle, opposant le seigneur du Chilleau, alors propriétaire des tuileries du même lieu, à l'abbesse de Sainte-Croix de Poitiers défendant ses bois dans la paroisse de Vasles. Les terrières sont décrites avec précision dans une visite de 1680[5]. Certaines mesurent «de profondeur dix pieds et six pieds d'ouverture », soit des fosses de plus de trois mètres de profondeur sur un peu moins de deux mètres de diamètre[6]. Vite remplies d'eau, elles constituent une gêne importante, sinon un danger, pour la circulation dans des zones fréquentées par d'autres usagers. La plupart du temps, les fosses glaisières se comblent naturellement par l'érosion qui entraîne un éboulement des parois. Néanmoins, il arrive que les artisans soient obligés de les remplir de fagots afin de pouvoir circuler normalement avec leurs charrettes[7]. Quand les parcelles sont privées, elles peuvent être closes, sans que nous en connaissions la raison, garantie contre le vol ou vis-à-vis des autres usagers. Celle de Paul Nouzillaud, tuilier de la Loubatière en 1734, est séparée des autres champs par des haies[8].

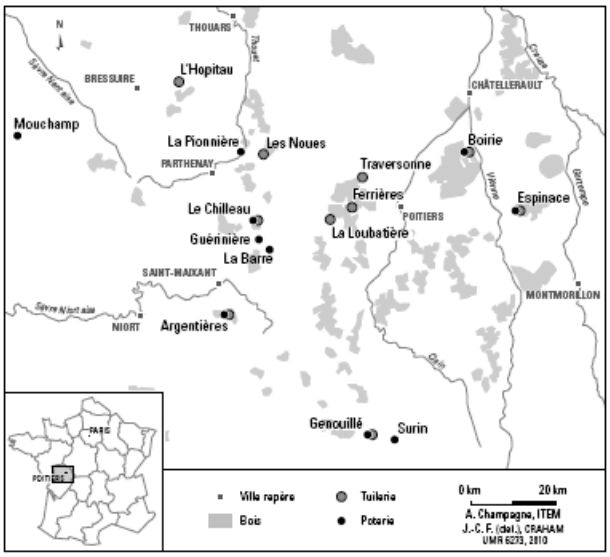

Localisation des ateliers cités.

Les zones fournissant la matière première sont installées limite de finage, sur des terres argileuses et donc pauvres, à l'écart du coeur de la paroisse. Cela se vérifie pour les époques médiévales et modernes. Les inventaires après décès, lorsqu'ils apparaissent en Poitou à partir du XVIIe siècle, témoignent de la présence de moyens de transport adaptés soit à cet éloignement, soit à l'importance des volumes de terre sortie. Les archives notariales de la région de Genouillé et d'Espinace mentionnent l'existence de paniers à porter la terre, souvent dans la grange à côté de la mule ou du cheval, différents de ceux destinés à porter les pots[9].

Dans le cas des ateliers les plus aisés, l'emploi de charrettes est attesté dès la fin du Moyen Âge et pendant la période moderne. Le volume de terre à travailler est d'ailleurs estimé en charretées de terre à pots[10]. Elle est ensuite entreposée dans la cour de l'atelier ou dans la «charrière» (probablement une zone de passage ou de rangement pour les charrettes), comme chez Jean Servant[11].

Dès le XVe siècle, date de nos plus anciennes sources, les zones d'extraction sont souvent situées dans des parcelles de bois, taillis ou brandes. Ce sont également les mêmes zones de bois ou de brandes, très fréquentes en Poitou, qui fournissent le combustible, constitué de broussailles mises en fagot. L'usage de tels végétaux de peu de valeur est confirmé, dans un rapport rédigé par le verdier de la forêt d'Autin, au nom du seigneur de Parthenay, dès la fin du XVe siècle ou au début du XVIe siècle. Les « pyonniers » (probablement ceux qui extraient la terre) et potiers des ateliers de la Pionnière[12] utilisent des «brimasles» (brandes) sous couvert d'un droit d'usage, mais prennent aussi à l'occasion des bois interdits. Des beaux bois sont ainsi coupés à la place des brandes, bruyères et autres genêts autorisés par le droit d'usage.

Le combustible est ensuite entreposé chez l'artisan, autour de son atelier, dans sa cour, ou à l'abri sous des appentis. Une charretée de bois à brûler est stockée chez Jean Pasquier d'Espinace, en 1616[13], et quarante fagots de brandes chez Jean Servant de Bonneuil-Matours, en 1759[14]. Globalement, les inventaires ne laissent pas transparaître l'existence d'importantes réserves de combustible, soit parce qu'il est collecté au dernier moment avant les fournées, soit parce que les réserves disparaissent rapidement avant la rédaction des inventaires après décès. La valeur du bois semble suffisamment négligeable pour passer sous silence les fagots. En 1616, chez le potier Jean Pasquier, la valeur du bois est estimée à 30 sous tournois, 7 % de la valeur totale des biens.

Les opérations qui succèdent à l'extraction (le pourrissage, le lavage si la terre est grossière, le marchage et le battage) ne laissent pas beaucoup de traces archéologiques ou écrites. Le pourrissage et le lavage s'effectuent dans des fosses qui contiennent de l'eau, nommées les «meuils» en Saintonge[15]. La constance du taux d'humidité est capitale. L'accès à l'eau est indispensable dans l'atelier et, à notre connaissance, non réglementé. Un aveu et dénombrement du seigneur du Chilleau de 1611[16] mentionne sa maison du Theil, avec son four à tuiles et des fosses pour retenir ou « à garder l'eau pour faire tuiles ». Elles pourraient être utiles à conserver sur ce site un volume d'eau suffisant à la poursuite régulière du travail, à moins qu'elles ne servent au pourrissage. Les fosses à eau ou à terre, éléments plutôt discrets, apparaissent rarement dans les textes. Elles jouxtent l'atelier et celles qui sont exceptionnellement mentionnées sont des réserves à eau et pourquoi pas des mares. C'est du moins ainsi que l'on peut interpréter une mention, datée de 1669, tirée du livre de comptes de François de Chilleau, seigneur du Chilleau :

> Jay fait marché, à Pierre Guillon, Marin
> Bonhomme et Étienne Liège, pour… arracher
> des haies dans des jardins où estoit autrefois une
> tuilerie, où a demouré Aimet David, démolir le
> four à tuile, aplanir la fosse où l'on prenoit de
> l'eau pour faire la tuile[17].

À en croire les efforts réalisés pour les faire disparaître du paysage, elles demeurent dangereuses, même après l'arrêt de l'activité de l'atelier.

L'étape suivante, le foulage au pied, se fait en extérieur. La terre peut être nettoyée de ses impuretés avec des «fer à battre terre» ou «coutre», et parfois d'un «banc à battre terre». Au XVIIIe siècle, dans la région de Genouillé, le banc à battre la terre est fréquent, souvent conservé là où la terre est battue, c'est-à-dire sous des galeries ou dans l'atelier de poterie[18]. En Bordelais, le coutre semble apparaître de manière plus précoce (au XVIIe siècle) alors que le banc est plus tardif[19]. Les deux sont présents dans l'unique inventaire après décès de potier poitevin du XVIIe siècle[20]. Sur le chantier du palais de Poitiers, commandé par le duc Jean de Berry à la fin du XIVe siècle, il est question de madriers de bois pour battre la terre des carreaux et d'un «fer ouvré à piller le chilloz[21] pour les carreaux», probablement un pilon servant à broyer des cailloux à inclure dans l'argile[22]. Il n'est pas possible de localiser cette aire de travail dans l'atelier. En effet, cet atelier urbain, créé de toutes pièces, est installé temporairement pour permettre la production de carreaux de

pavement de faïence bleue. Il s'agit d'une maison de ville en pierre, construite en bord de rue. Une grande cour accueille probablement les dépôts divers de matières premières, mais aussi les cuves[23].

Ces informations sur la pratique quotidienne de l'extraction et la préparation des matières premières ainsi que sur l'accès au combustible permettent de mieux comprendre les choix locaux d'implantation des ateliers de terres cuites. La proximité des gisements de matières premières est recherchée, souvent dans des bois et taillis, mais cela ne suffit pas. Il faut aussi tenir compte du combustible et de son partage avec les autres usagers. Il y a là une importante source de conflit qui peut expliquer à elle seule le rejet de certaines installations. C'est le cas de l'échec de la poterie du père de Jean Robin, dans la forêt de Mouchamp, au début du XVe siècle[24]. Après l'organisation de la chaîne opératoire, intéressons-nous maintenant aux structures bâties qui constituent l'atelier.

2. Atelier, boutique et lieu de vie

La phase suivante du travail s'effectue dans l'atelier que les textes nomment poterie ou tuilerie. Ces deux productions sont deux activités distinctes avec leurs propres caractéristiques. Nous les trouvons soit dans un hameau, qui peut devenir un véritable village spécialisé, soit elles sont isolées. Dans ce dernier cas, il s'agit le plus souvent de tuileries seigneuriales grosses consommatrices d'argile (Traversonne, Ferrière en Poitou par exemple[25]) et installées à proximité des zones d'extraction de la terre. Les potiers sont eux regroupés le plus souvent en hameaux (la Guérinière), car ils utilisent moins d'espace pour le séchage et moins de matière première. Cependant, il subsiste encore en Poitou à la fin du Moyen Âge des regroupements de tuiliers en village (le Chilleau, l'Hopitau[26]). Il semble d'ailleurs que certains de ces hameaux accueillent une population aux activités variées et fluctuantes. Les artisans du village d'Espinace sont connus comme potiers dès le XIVe siècle et comme tuiliers et potiers à partir du XVIe siècle, preuve de la variété des situations et de la polyvalence des artisans, mais peut-être aussi des installations[27].

Cette polyvalence est aussi symptomatique d'artisans qui s'adonnent toujours à une activité agricole en parallèle[28]. La double activité de ces artisans paysans ne fait maintenant plus de doute, même si nous ignorons laquelle, de l'artisanat ou de l'agriculture, est l'activité principale. L'approche du champ lexical relativement vaste associé à ces ateliers, habitations comprises, confirme cette polyvalence. Le premier point à signaler est l'utilisation d'un vocabulaire de l'agriculture pour des lieux dont la vocation artisanale est attestée.

Le terme de «métairie » est ainsi employé. D'après Jean Lelet, commentateur de la coutume de Poitou, il s'agit, au début du XVIIe siècle, d'une exploitation d'une trentaine d'hectares[29]. Aucune activité artisanale n'y paraît associée. En 1524, l'abbé de Montierneuf de Poitiers afferme la métairie de la Pruze à Jean Chaulmeron, laboureur des Bordes[30]. Nous sommes, en Poitou, dans la phase de développement et de création des métairies et le terme semble sans ambiguïté[31]. Le patronyme du preneur, Chaulmeron, proche de la profession de « chaulmacier »[32] peut suggérer une autre activité et le bail mentionne clairement la maison de Pruze, avec ses terres, un «marreau de bois » et un « four de teullerie ». Les redevances demandées confirment la présence d'une production de terres cuites : à côté du veau de lait et des 2 chapons, nous trouvons 1 000 carreaux, 4 000 tuiles canal et 4 000 plates, et un tonneau de chaux.

Le terme de borderie, petite exploitation d'une quinzaine d'hectares environ, est couramment utilisé dès la fin du Moyen Âge. D'après l'article 704 de l'ancienne coutume du Poitou, dont la compilation écrite remonte au début du XVIe siècle, une « gaignerie de quatre beufs garnie de prez et pasturages est prisée et comptée pour masure de terre, et gaignerie de deux beufs pour borderie[33] ». Pourtant, en 1588, une borderie du Chilleau est mentionnée avec ses jardins et tuilerie[34].

Le terme d'« hébergement » apparaît aussi plus ponctuellement. C'est le cas au village de tuiliers de l'Hopitau où François Jourdonnet, prêtre, déclare tenir un hébergement composé de deux corps de logis et appartenances. Parmi celles-ci, nous trouvons une tuilerie, des halles et fours[35]. D'autres hébergements du même lieu comportent aussi une tuilerie. «Hébergement » semble être utilisé localement (à Boussais) ; il signifie logement et habitation.

Les termes de «maison» et de « loge » sont bien plus neutres. Le premier apparaît seulement au XVIIe siècle[36], alors que le second est présent dès le XVIe siècle. À l'Hopitau, un des hébergements déclaré par le prêtre François Jourdonnet, contenant une tuilerie, est appelé loge[37]. Cependant cette dernière est plus associée à une construction en végétaux qui peut ensuite accueillir une activité artisanale. La documentation écrite ne nous permet malheureusement pas de connaître les matériaux de construction des ateliers. Seule exception, vers 1450, la maison de Guillaume Gourbault, simple paysan, qualifiée de loge en forme de grange, est faite en bois[38].

La métairie de Gâtine s'organise classiquement autour d'une cour (quaireux), une maison prolongée par un cellier et un fourniou (fournil), puis une grange, une étable et une écurie en fonction des besoins[39]. On peut trouver également un ou deux toits pour les ovins et les porcs. La chambre principale sert de pièce polyvalente, les fournioux et celliers pouvant, le cas échéant, accueillir aussi des personnes (enfants ou domestiques) pour la nuit. Les borderies ont des bâtiments à la superficie bien plus réduite. Le grenier n'est présent qu'une fois sur deux. Il surplombe l'inévitable chambre basse, complétée dans la moitié des cas par une seconde qui sert de fourre-tout. Que savons-nous de la distribution des espaces dans les ateliers de production de terres cuites ?

Le lieu de façonnage des terres cuites est difficile à appréhender. Il n'est guère aisé de situer le lieu de moulage des tuiles, briques et autres carreaux. Les inventaires après décès mentionnent « les moules de boys à faire thuylles et carreaux » au début du XVIIe siècle, puis des moules en fer au XVIIIe siècle, mais sans localiser leur lieu d'utilisation[40]. Les tuiliers utilisent une table comme les deux ouvriers de Jean de Valence travaillant à Poitiers pour le duc de Berry à la fin du XIVe siècle[41]. À la Loubatière, en 1734, nous trouvons deux halles, dont l'une pourrait servir de lieu de moulage, mais ces halles ont une autre fonction sur laquelle nous reviendrons. Le reste des bâtiments est ici, *a priori*, à vocation agricole ou domestique (grange, toit à brebis et à cochons, chambre).

Chez les potiers, les inventaires après décès modernes permettent une meilleure localisation du lieu de façonnage, grâce à la mention de la présence du tour ou de la roue. Louis Thubert, à sa mort en 1746, ne possède pas moins de « 6 roues à faire pots » (dont 5 vieilles) dans une pièce que le notaire nomme boutique[42]. À l'époque moderne, la boutique désigne l'atelier en lui-même. En revanche, chez Jacques Servant, en 1759, un toit, nommé « la boutique à pot », sert de remise et accueille un monceau de vaisselle de terre au rebut (car abîmée)[43]. Ici, la roue est installée dans le fourniou avec deux moulins à moudre le plomb et les « aisses » (planches) de séchage. En Poitou, le fourniou est plus généralement le lieu où se trouve le four à pain domestique et n'a donc pas de vocation artisanale particulière.

La roue est donc – d'un potier à l'autre – dans la boutique, le fourniou ou ailleurs dans un appentis ou une galerie (espace couvert mais ouvert sur l'extérieur).

Le lieu de travail ne prend donc pas obligatoirement un nom rappelant l'activité qui s'y déroule. C'est pourtant parfois le cas, et cela permet de localiser le lieu de travail du potier, comme chez Jean Mirronneau où l'on trouve, en 1762, une chambre basse nommée la poterie, surmontée d'un grenier[44].

Le repérage de la roue limite notre approche aux seuls potiers tournant leur poterie et exclut *de facto* ceux travaillant au colombin, pratique pourtant courante dans la fabrication des grandes formes de type saloir ou ponne (forme à lessive). Leur fabrication est une réalité, mais aucun document n'a pu être mis en relation avec cette fabrication.

Loge, poterie, boutique, fourniou, mais aussi halle[45]… l'éventail du vocabulaire est large mais statistiquement, les dépouillements d'archives ne sont pas très représentatifs et aucun terme ne domine. Nous n'avons pas l'équivalent du «bradeuil » bordelais, de l'« operatorri » de l'Est ou du Sud-Est, ni de l'« ouvroir » breton[46].

Il y a souvent une grande proximité entre la pièce de vie et l'atelier, mais sans pour autant que les deux pièces ne fassent qu'une. De nouveau, des sources essentiellement modernes illustrent cette distinction. En 1719, la poterie de la Barre se compose de deux chambres basses contigües, l'une pour y coucher, l'autre pour y travailler[47].

Les deux sont couvertes d'un grenier dont l'usage n'est pas précisé. Chez François Guillemot, potier décédé en 1788, deux chambres sont mentionnées : une de vie, et la seconde, où repose le corps du défunt,

servait à la fois de lieu de vie au vieil homme et d'atelier, puisqu'on y trouve un «métier à pot »[48]. C'est aussi cette pièce qui sert à ranger les hardes de la domestique. Le grenier, quant à lui, révèle uniquement des réserves de châtaignes et ne semble pas employé pour l'activité artisanale.

Même riches, les inventaires ne répondent pas à toutes nos interrogations. Les chambres basses sont bien des lieux de vie : à Bonneuil-Matours, chez Jacques Servant, elles abritent la table de noyer, des coffres, le châssis de bois et la couette du lit. On y mange donc et on y dort. La seconde chambre n'est qu'un débarras. Dans la première chambre basse, nous trouvons deux couteaux à battre terre, deux cuillères de fer servant au métier de potier.

Il est possible de percevoir, dans ces intérieurs de potiers poitevins, une forte perméabilité des espaces. En fonction des évolutions de la famille, au sens large du terme, l'espace professionnel peut laisser place au domestique sans difficulté apparente. Nous chercherions en vain une preuve d'une totale spécialisation des espaces, ce qui est banal dans les maisons rurales de l'Ancien Régime et qui n'est pas propre à l'artisanat de la terre cuite. La domesticité se trouve facilement à vivre dans les espaces professionnels ou agricoles, et l'outillage se disperse dans toutes les parties de la maison.

Au XVIIIe siècle (nous n'avons pas d'information avant le XVIIe siècle), l'habitation du potier-type de Genouillé et Bonneuil-Matours comprend une chambre basse et un grenier. Cette disposition est proche de celle connue pour les populations non artisanales. Il existe chez ces artisans une hiérarchie interne illustrée par l'éventail de richesses allant d'un niveau proche du journalier (Jean Servant – peut-être un

proche du Jacques évoqué plus haut – a une chambre, un four et 30 boisselées de terre[49]), à la véritable borderie, voire plus.

Pour les tuileries, les exemples sont moins nombreux. Celles de Bois-Coutant et de la Loubatière reprennent le même schéma, une chambre, avec ou sans grenier, auquel on accède par une échelle[50]. Sa charpente comprend un lattis qui doit accueillir des tuiles. Nous retrouvons au XVIIIe siècle ce type de couverture dans les métairies poitevines. Mais des indices de confort sont perceptibles : la chambre basse comporte deux fenêtres et une cheminée au contre-foyer abîmé et à l'âtre de terre. La présence des deux fenêtres dans la chambre principale va à l'encontre de l'image sombre, enterrée et enfumée que décrit le préfet Dupin dans son mémoire sur la statistique des Deux-Sèvres, en 1801[51]. Le lieu de travail pourrait être ici la «halle à faire tuile », comme en 1623, chez le tuilier des Noues, André Augiron[52].

Que l'atelier soit installé dans un hameau ou qu'il soit isolé, il semble bien que sa structure soit similaire des autres habitations du monde rural. Les textes permettent donc de percevoir que les ateliers des artisans produisant des terres cuites sont proches, dans leur morphologie générale, des maisons de paysans. Cela n'a rien d'étonnant quand on sait que les artisans sont eux-mêmes des artisans paysans ; leurs cadres de vie sont très semblables. Certes des zones d'ombre demeurent, en raison notamment de la faible documentation sur les tuileries et en l'absence de sources antérieures au XVIIe siècle. Il est difficile de tirer une conclusion d'aussi peu de documents, mais il est possible que les tuileries offrent un meilleur confort et de meilleurs revenus financiers que les poteries au XVIIIe siècle et cela peut se percevoir par la qualité de construction du lieu de vie[53]. Cependant, l'important est, ici, de souligner l'apport de ce type de documents, qui existent dans d'autres régions pour des périodes bien plus anciennes, à la connaissance des ateliers.

3. Du séchage à la cuisson

Une fois l'objet façonné, l'étape suivante est le séchage à l'air et à l'ombre pour qu'il s'effectue lentement en évitant la formation de fissures.

Pour cette étape, la présence de halles dès le XVe siècle pourrait être plus parlante. Pierre Auvoisin, tuilier, prend à ferme à Ferrière, en 1472, une maison nommée la petite halle située près de la grande halle de la tuilerie du même lieu[54]. En 1494, une autre famille de tuiliers de Ferrière obtient, contre le paiement d'une redevance, un accès à la halle du lieu, qui sera divisée en deux par un mur, construit aux frais du bailleur[55]. Les conditions climatiques poitevines et l'influence des entrées océaniques, offrant un climat humide et incertain durant de longues périodes, rendent nécessaire l'aménagement d'un espace abrité

important pour le séchage. Ces halles sont des hangars aérés comme nous en connaissons dans les tuileries bourguignonnes médiévales[56].

Les documents modernes qui mentionnent des halles à faire tuiles laissent planer un doute sur la ou les fonctions de ces bâtiments en Poitou. Pourtant, en 1615, René Raymond de l'Hopitau déclare pour lui et un autre « chollier » une borderie contenant maisons, granges, étables, halles, cours, tuilerie et fours à tuiles[57]. La halle et la tuilerie sont deux choses distinctes.

Plusieurs halles peuvent se côtoyer. Au XVe siècle, à Ferrières, nous en avions déjà une grande et une petite ; il en est de même au XVIIIe siècle, dans la tuilerie de la Loubatière. La halle à tuiles (la plus grande des deux) est close de murs, son entrée est située à proximité du four. Une petite est à ses côtés.

Ces halles sont beaucoup plus rares chez les potiers que chez les tuiliers où elles sont très fréquentes[58]. La différence entre potiers et tuiliers peut s'expliquer par les volumes produits. Pour le séchage, les potiers utilisent des « aisses », longues planches de peuplier ou de chêne, repérables dans les inventaires après décès, par exemple ceux de Louis Thubert et Fulgence Artault[59]. Celles de ce dernier mesurent 11 ou 16 pieds de long (soit environ 3,3 m ou 4,8 m). Le mode d'installation de ces longues planches est mal connu par les textes. En revanche, l'iconographie médiévale illustre la présence d'étagères murales et de planches installées à proximité du tour pour stocker les pièces fraîchement façonnées[60]. Elles peuvent être installées dans l'atelier ou, pourquoi pas, sous les galeries, treilles et autres appentis mentionnés durant les visites.

En 1786, l'atelier de Simon Valland, à la Trafigère, comprend « les treilles contre les fours à pain et à pots et leurs galeries et charrière de même largeur[61] ». Dans le même hameau, la poterie de François Guillemot comprend aussi une galerie et des treilles qui touchent à la maison principale[62]. À Bonneuil-Matours, celle de Jean Duchesne se compose de deux chambres basses, un grenier au-dessus d'une galerie[63]. À Genouillé, on retrouve une galerie chez au moins trois autres potiers et un « préhault » ou une « pradelle » chez quatre autres. Ces deux derniers termes peuvent avoir le sens, dès le XVIe siècle, de prairie naturelle, même si préau peut aussi être retenu dans le sens de toit[64]. Le premier sens nous éloignerait des galeries qui sont fréquentes. Quel que soit le sens de préau, il y a donc, régulièrement associés aux fours ou aux maisons, des toits ouverts, des appentis, des galeries courant le long des bâtiments. Essentiellement présents dans les poteries, ces lieux pourraient parfaitement servir de lieu de séchage, mais aussi de lieu de travail pour les tâches nécessitant plus de lumière qu'un intérieur ne peut fournir. Si les appentis sont présents dans toutes les fermes poitevines, en revanche, ces galeries ne le sont pas[65].

La treille de la Loubatière est aussi mentionnée au même titre que les bâtiments dans des inventaires qui font peu de cas des végétaux. Il n'y a pas de sens particulier en parler poitevin. Nous pourrions y voir une treille artificielle, assemblage de treillage fait de perches et lattes, fournissant un abri précaire, mais beaucoup plus simple à monter, et pouvant à l'occasion servir de lieu de travail couvert ou de lieu de séchage.

Les pots glaçurés, connus en Poitou depuis les Xe-XIe siècles par l'archéologie, deviennent particulièrement fréquents au bas Moyen Âge. Les comptes de seigneurie mentionnent l'achat de poteries plombées au XVe siècle, mais les textes sont moins riches que l'archéologie[66]. Ce sont les inventaires après décès du XVIIIe siècle qui fournissent le plus d'éléments sur cette phase. Parmi neuf inventaires de potiers de Bonneuil-Matours, sept moulins « à mouldre plomb » sont mentionnés mais, sans raison apparente, aucun à Genouillé[67]. Le plus souvent, le moulin est installé dans la grange ou dans l'écurie mais rarement dans l'atelier. La fonte du plomb s'effectue dans une chaudière de fer ou chaudière à fondre le plomb, présente chez Jean Pasquier en 1616, alors qu'il n'a pas de moulin[68]. Des cuillères de fer à faire fondre le plomb ou servant au métier de potier complètent le tableau[69]. Elles pourraient remplacer les chaudières. Ce travail pouvait très bien se réaliser en extérieur, sous des appentis, du type « galerie ». Les pots en attente de cuisson font aussi partie du paysage des poteries. En 1616, il y a quelques « pots de terre prestz à cuyre » chez Jean Pasquier, sans qu'ils puissent être localisés[70].

Vient ensuite la question du four et de la cuisson. Le four est l'élément le plus visible dans les sources écrites, parce qu'il est physiquement présent et qu'il a de la valeur. Ainsi, il existe beaucoup de cas particuliers dans la relation entre le four et l'atelier.

Avant d'entrer plus en détail sur l'apport des sources écrites, il faut admettre que les archives nous informent sur les éléments les plus remarquables – fours construits, fours permanents –, quand les plus sommaires nous échappent totalement.

Nous savons que nombre de ces fours sont protégés par un toit. À Bois-Coutant, il y a un toit avec four à tuiles dans les années 1640[71]. À Genouillé, en 1788, le four des potiers de la famille Guillemot est dans un bâtiment[72]. Cette couverture assure leur longévité, tant ils sont fragiles. Il n'est pas possible de calculer le nombre de réparations et leurs coûts à l'instar du travail réalisé en Bourgogne pour l'époque médiévale, car les fours seigneuriaux sont, la plupart du temps, affermés à des artisans qui ont la charge de leur entretien[73]. Seule exception connue à ce jour, le four de Jean Le Sarazin construit à Poitiers pour le chantier du palais à la fin du XIVe siècle, mais les comptes ne sont pas suffisamment détaillés. Signalons simplement qu'en cas d'abandon, leur dégradation rapide leur enlève toute valeur. Un expert refuse d'estimer le four à tuile de la poterie de la Barre en 1719 car, dit-il, « ils se détruisent par le feu en telle force que tous les ans se faut les refaire[74] ».

Chaque potier, chaque tuilier, ne possède pas de four, loin s'en faut. Il est donc fréquent que les inventaires après décès n'en mentionnent pas. Dans ce cas, les potiers peuvent avoir un droit d'accès à un autre four, détenu en commun ou loué[75]. En 1505, sur la lisière de la forêt de Moulière, à Boirie, deux frères, Denis et Guillaume Moricet, possèdent une maison et un four à tuiles et à chaux par indivis[76]. Le four peut, comme n'importe quel autre bien, être utilisé collectivement. Le partage de la structure de chauffe peut même s'effectuer au niveau du village ou du hameau. À Argentières, en 1448, des fours communs existent pour la fabrication de la tuile et de la chaux. Leur accès est alors libre et il est précisé que tous

> les habitants et chacuns d'eulx peut licitement,
> l'un comme l'autre, mettre sa tieule et chaux
> preste pour les mettre es diz fours, faire la peut,
> sans ce que aucun autre lui puisse en ce mettre
> ou donner empeschement[77].

Ils sont installés dans un pré du hameau. Mais ces considérations juridiques peuvent cacher une réalité différente. Prenons l'exemple des fours du hameau de tuiliers et de potiers d'Espinace[78]. Dès 1571, des tensions apparaissent entre l'évêque de Poitiers et les artisans[79], mais c'est au début du XVIIe siècle qu'une très longue procédure est engagée par le premier contre les seconds. Ce procès s'inscrit dans une longue phase de réaction des seigneurs fonciers face aux dégradations en tout genre causées par les artisans de la terre cuite. Une autre série de procès a été étudiée à Écoyeux, dans la Saintonge voisine, par J. Chapelot. L'évêque de Poitiers est le seigneur de la forêt de Mareuil dans laquelle les artisans prennent leur combustible contre une redevance par fournée de 3 sous et 4 deniers tournois, au moins depuis 1503[80]. Les habitants accumulent les retards de paiement de la redevance et refusent de voir les coupes de bois passer en futaie (pour produire du bois d'oeuvre, beaucoup plus rentable financièrement pour l'évêque). Je n'entrerai pas dans les détails du procès, sinon pour aborder la question des fours. De petits fours individuels semblent avoir été construits à la suite de l'essor du marché initié par les travaux de l'enceinte de Chauvigny en 1575, en remplacement de quelques fours collectifs plus gros. Ces nouvelles structures de combustion se maintiennent après la fin des travaux et perdurent au moins jusqu'à leur mise en cause par l'évêque à partir des années 1630. Les petits fours semblent donc viables économiquement.

Les dégradations imputées par l'essor de l'activité artisanale sont loin d'être compensées par la très faible et ancienne redevance basée sur le nombre de fournées. Ceci explique les motivations de l'évêque qui cherche à limiter et contrôler le développement artisanal et une production rentable pour les potiers dont il ne perçoit que peu de bénéfices. La démarche de l'évêque suit en cela les ordonnances forestières du XVIe siècle, et notamment celle de 1519 de François Ier, beaucoup plus restrictive quant aux droits d'usages en combustible[81].

Après dix ans de procédure, un accord est trouvé : les nouveaux fours individuels jugés hors-la-loi sont détruits au profit des trois fours collectifs qui étaient présents depuis un temps « immémorial ». Ces

derniers sont identifiés comme grands, alors que les individuels sont considérés comme petits. Ces simples adjectifs permettent de percevoir la modification du volume des fours. Individuellement, les artisans développent des fours adaptés à leur production, mais aussi proportionnellement plus gourmand en bois que les gros fours collectifs. L'évêque tente donc de mieux contrôler la production et la perception de sa redevance en imposant l'usage de trois grands fours collectifs, dont la localisation est bien précisée dans l'accord. Ils sont tous dans le hameau d'Espinace, sur des espaces publics. Les procès d'Écoyeux (cf. *supra*)

confirment aussi l'apport capital des archives judiciaires à notre connaissance du fonctionnement de ces ateliers[82].

Il y a donc à Espinace trois grands fours pour treize familles de potiers tuiliers en 1640, soit un four pour plus de quatre artisans. Cela peut aller jusqu'à un pour six à Sadirac, mais on reste plus souvent autour d'un pour deux, trois ou quatre, dans le cadre de fours privés et partagés[83]. C'est malheureusement l'unique cas où les sources sont suffisamment précises pour calculer ce rapport.

Conclusion

Au terme de cette présentation et en dépit des incertitudes qui peuvent planer sur le sens réel de certains mots, il s'avère que l'approche archivistique d'une activité artisanale, telle que la production de la terre cuite, pour les XVe-XVIIIe siècles, est riche d'enseignements. En revanche, il est difficile de suivre une éventuelle évolution de la structure des ateliers au vu des lacunes de la documentation médiévale.

Les sources écrites apportent un éclairage très différent de la documentation archéologique. Cette dernière nous fournit le corpus des productions par atelier ou par site de consommation, les données techniques (présence de glaçure, de décors), et avec beaucoup de chance, dans le cas d'une fouille en zone de production, des informations sur les fours et encore plus rarement sur l'atelier qui le jouxte. En Haut-Poitou, peu d'opérations archéologiques ont nourri ces différents points.

Les archives permettent d'illustrer d'autres aspects de cette production, inaccessibles par l'archéologie. C'est par exemple le cas du statut de l'artisan dans la société rurale, des conditions juridiques d'implantation et de fonctionnement des ateliers, de l'évolution économique de ces productions avec le temps (et notamment de la croissance de ces productions à la fin du Moyen Âge). L'exemple de l'apport capital des archives judiciaires à la connaissance du fonctionnement de ces ateliers est tout à fait significatif. Même sur des aspects morphologiques, tels que les formes d'organisation de l'atelier et de l'habitation, les résultats sont palpables. Il y a de grandes similitudes entre habitat paysan et habitat artisan. Tous sont des ruraux, soumis aux mêmes contraintes locales.

La double activité des artisans, qui sont aussi des paysans, fait partie des aspects mis en lumière par les archives, même s'il en a été peu question ici. Cette polyvalence a aussi un impact sur la gestion de l'espace dans l'atelier, organisé ou inorganisé. Au XVIIIe siècle, la dispersion des outils de poterie est totale. Dans l'inventaire le plus détaillé, celui de Jacques Servant, la panoplie du potier est répartie en cinq pièces différentes, quatre dans celui de Jean Andrault et Denis Montois. Il n'y a pas de lieux précis pour le rangement, sauf pour la terre à pot qui est à l'extérieur, dans la cour. Cette dispersion est révélatrice de la perméabilité des zones à vocation domestique et artisanale; il en est de même à Sadirac[84]. Pourtant, la chambre à faire pot est le lieu de travail par excellence, souvent bien marquée par la présence du tour. La poursuite du dépouillement des minutes notariales conservées pour les XVIe et XVIIe siècles permettrait de compléter les lacunes du corpus utilisé ici.

L'association des données archéologiques et historiques fournit une meilleure perception du domaine étudié. Mais, reconnaissons-le, il nous manque encore dans la région une série de campagnes de fouilles programmées sur des ateliers de production. Celles-ci pourraient à l'instar de ce qui a pu être fait dans d'autres régions, en Bretagne ou en Normandie par exemple, compléter notre vision lacunaire de ces ateliers[85].

1. AMOURIC 1992 ; CHAMPAGNE 2007 ; CHAPELOT 1983 ; CHAPELOT 1987; CHAPELOT 2000; CHAPELOT 2005; HANUSSE 1988; VAYSSETTES 1986.

2. PÉRAULT 1985.

3. AD Deux-Sèvres, 2 H 145. Commune de Vasles (Deux-Sèvres).

4. Commune de Ménigoute (Deux-Sèvres).

5. AD Vienne, J 211, juillet 1680.

6. Cette taille est proche de celles relevées près des ateliers bretons d'Herbignac (GUIMARD 1997, p. 36).

7. Dans le Hainault, à Herchie, dès le XIIIe siècle, les charbonniers sont obligés de reboucher leurs fosses (SIVÉRY 1977-1980, p. 290). En Normandie, un tuilier pris en la forêt d'Eawy en 1534 est condamné à payer une amende pour n'avoir pas rebouché ses fosses (SAINT-YON 1610, p. 1069). Dans une sentence de la maîtrise des Eaux et Forêts de Poitiers, datée de 1602, des tuiliers du Chilleau sont condamnés à reboucher dans les 6 mois leurs fosses d'extractions (AD Deux-Sèvres, J 2464).

8. Commune de Lavausseau (Vienne), AD Vienne, 2 H 1/52, 20 mars 1734.

9. PÉRAULT 1985, p. 48-49.

10. *Ibid.*, « trois charetées de terre à pots » en 1759 à Bonneuil-Matours, Vienne (AD Vienne, E 4/16/133). Pour le Moyen Âge, certains tuiliers livrent leur marchandise en charrette, et le volume de tuile est apprécié en charretées de tuiles, ce qui est beaucoup plus rare (alors que cela est fréquent pour la chaux) (AN, Q1* 1595, fol. 68v en 1439-1440).

11. «Un monceau de terre à faire pots », AD Vienne, E 4/16/133,

10 octobre 1759. La « charrière » semble correspondre à une zone d'accès à un bâtiment (chambre, grange, étable, toit à cochon). En effet, souvent cette « charrière » ou «droit de charrière » est associée à un édifice et sa largeur correspond exactement à celle de l'édifice : « un emplacement pour construire un petit toit de largeur de huit pieds quarrés, contre l'ouche de Pierre Robin, et la charrière de largeur dudit toit » (AD Vienne, E 4/6/35, 29/04/1786).

12. Commune de La Peyratte (Deux-Sèvres), AN, R1 192.

13. AD Vienne, E 4/4/36, 26 octobre 1616, Espinace, commune de Saint-Pierre-les-Églises (aujourd'hui Chauvigny, Vienne).

14. AD Vienne, E 4/16/133, 10 octobre 1759.

15. CHAPELOT 1975, p. 33.

16. AD Vienne, 2 H 1/49, n° 31, 30 mai 1611.

17. AD Deux-Sèvres, J 2464 3, fol. 4, 25 mars 1669.

18. PÉRAULT 1985, p. 54.

19. HANUSSE 1988, p. 61-62.

20. AD Vienne, E 4/4/36, 26 octobre 1616.

21. Il s'agit habituellement de cailloux. Cette forme pourrait se rapprocher de « chailz », qui signifie rognon de silex en poitevin.

22. AN, KK 256, fol. 43, 45v, 2 janvier 1384.

23. ESQUIEU et PESEZ 1998, p. 286-287 (notice de P. BON).

24. La forêt de Mouchamp est aujourd'hui en Vendée, commune de Mouchamp. AD Vienne, SAHP 184.

25. Traversonne, ancienne commune rattachée à celle de Vouillé (AD Vienne, G 1527, fol. 54). Ferrière, commune de Béruges

(AD Vienne, Reg. 22 sup., n° 111, p. 231, 4 février 1494). À ce sujet, voir aussi CHAPELOT 2000, p. 142.

26. L'Hopitau, dans la commune de Boussais (Deux-Sèvres).

27. AD Vienne, G 19, G 43, G 1583.

28. Cf. CHAPELOT 2000, p. 130 ; CHAMPAGNE 2007, p. 93 et ss.

29. LELET 1637, p. 294.

30. Commune de Nouaillé (Vienne). AD Vienne, 1 H 1/101. Je remercie Fabrice Mandon de m'avoir signalé l'existence de ce document.

31. MERLE 1958, p. 61-63.

32. «Chaulmacier » signifie fabricant de chaux.

33. FILHOL 1956, p. 238.

34. AD Vienne, E 2/212, n° 25.

35. AD Vienne, 3 H 1/816, 9 février 1557.

36. AD Vienne, 2 H 1/49, n° 31, 30 mai 1611.

37. AD Vienne, 3 H 1/816, 9 février 1557. À Sadirac, l'emploi de ce terme est peu fréquent (HANUSSE 1987, p. 103).

38. AD Vienne, 2 H 1/44.

39. PÉRET 2005, p. 381.

40. AD Vienne, E 4/4/36, 26 octobre 1616 ; E 4/51/98, 17 avril 1757.

41. AN, KK 256-257, fol. 36v, 12 décembre 1384.

42. AD Vienne, E 4/16/128 (ancien 16 bis 47), 3 juin 1746.

43. Le terme de boutique n'a été trouvé qu'une seule fois pour des tuileries. Il s'agit de la boutique « à Bonnault » insérée dans le nom d'une parcelle dès le XVIIIe siècle, puis dans le cadastre dit «napoléonien», près du village de tuiliers du Chilleau. Nous savons par ailleurs qu'il existe une tuilerie de Bonnault en 1611 et qu'en 1602, François Bonnaud officie à la tuilerie du Theil. Ici, boutique semble désigner l'ensemble de l'atelier (excepté le four). AD Deux-Sèvres, J 2464/1.

44. AD Vienne, E 4/6/57, 27 septembre 1762.

45. En 1719, il est question à la poterie de la Barre (commune de Ménigoute, Deux-Sèvres), d'une des deux chambres de la maison qui sert de «halle » pour le travail de l'artisan (AD Deux-Sèvres, 1 E sup. 1, A 304). C'est le seul exemple connu.

46. HANUSSE 1988, p. 130 ; FAURE-BOUCHARLAT *et al.* 1996, p. 23 ; FICHET DE CLAIRFONTAINE 1996, p. 36. Le terme de boutique apparaît aussi exceptionnellement en Bordelais à partir du XVIIe siècle.

47. AD Deux-Sèvres, 1 E sup. 1, A 304.

48. AD Vienne, E 4/6/62, 28-31 janvier 1788.

49. PÉRAULT 1985, p. 87.

50. AD Vienne, 2 H 1/52, 20 mars 1734 ; AD Deux-Sèvres, J 2464 (en 1652). Bois-Coutant, commune de Vasles (Deux-Sèvres).

51. DUPIN an IX, p. 52. Il faut peut-être tempérer sa vision partiale de notable urbain, qu'un grand fossé culturel sépare du monde rural.

52. AD Vienne, E 678, n° 438, 23 mars 1623.

53. CHAMPAGNE 2007, p. 150-157.

54. AD Vienne, reg. 22 sup., n° 34, p. 49, 18 octobre 1472.

55. AD Vienne, reg. 22 sup., n° 111, p. 231, 4 février 1494.

70. AD Vienne, E 4/36, 26 octobre 1616.

71. AD Deux-Sèvres, J 2464/3.

72. AD Vienne, E 4/6/62, janvier 1788.

73. AD Vienne, 1 H 2/101, 9 juin 1524. Pour la Bourgogne, CHAPELOT 1987, p. 195-202.

74. AD Deux-Sèvres, 1 E sup. 1, A 304.

75. AD Vienne, E 4/6/62, 25 mai 1787.

76. AD Vienne, 2 H 1/95, 8 août 1505 et 7 décembre 1524.

77. Commune de Prailles (Deux-Sèvres), GUÉRIN 1903, p. 45 (doc. 1152).

78. AD Vienne, G 19.

79. AD Vienne, G 39, 18 août 1571.

80. AD Vienne, G 43. Pour plus de détails, CHAMPAGNE 2007, p. 93-96.

81. CHAUFFOUR 1603, fol. 127, article 9.

82. CHAPELOT 1983.

83. HANUSSE 1987, p. 104.

84. HANUSSE 1987, p. 104.

85. DUFOURNIER et FICHET DE CLAIRFONTAINE, 2006, p. 267-273.

Bibliographie

AMOURIC H.

1992, «Le seigneur, la communauté et le potier : l'industrie céramique en Provence à la fin du Moyen Âge », *Provence historique*, t. XLII, p. 331- 342.

BARENTIN J.-H. et COLBERT DE COISSY C.

1667, *La réformation générale des forests et des bois de sa Majesté*, Poitiers, 272 p.

CALVET M.-F., CHAVRIER B. et MAILLARD A.

1973, «Étude sur l'artisanat de la tuile en Champagne méridionale à la fin du Moyen Âge », mémoire de maîtrise de l'université de Paris 1, 200 p.

CHAMPAGNE A.

2007, *L'artisanat rural en Haut-Poitou, milieu XIVe-fin XVIe siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 243 p.

CHAPELOT J.

1975, *Potiers de Saintonge. Huit siècles d'artisanat rural,* Catalogue d'exposition, Paris, éd. Musées nationaux, 127 p.

1983, «Le droit d'accès à l'argile et à la pierre des tuiliers-sauniers d'Écoyeux (Charente-Maritime) aux XVe-XVIe siècles : l'apport des sources judiciaires », dans BENOIT P. et BRAUNSTEIN P. (dir.), *Mines, carrières et métallurgie dans la France médiévale*, Actes du colloque de Paris (19-21 juin 1980), Paris, CNRS éditions, p. 117-168.

1984, « Société rurale et économie de marché en Saintonge aux XVe- XVIe siècles : l'exemple de la seigneurie de Taillebourg et de ses environs», *Revue de la Saintonge et de l'Aunis*, t. X, p. 63-104.

2005, «Une famille d'artisans de la terre cuite à Genouillé (Vienne), 2de moitié du XVe-début du XVIe siècle », *Archéologie médiévale*, XXXV, p. 159-165.

CHAPELOT O.

1987, «Tuiliers bourguignons aux XIVe et XVe siècles : aspects socioéconomiques de la production », dans CHAPELOT J., GALINIÉ H. et PILET-LEMIÈRE J. (éd.), *La céramique (Ve-XIXe siècle). Fabrication, commercialisation, utilisation*, Actes du 1er congrès d'archéologie médiévale (Paris, 1985), Caen, Société d'archéologie médiévale, p. 195-202.

CHAPELOT O. et J.

2000, «L'artisanat rural de la poterie et de la terre cuite architecturale : un moyen de connaissance des sociétés rurales du Moyen Âge », dans MOUSNIER M. (éd.), *L'artisan au village dans l'Europe médiévale et moderne*, Actes des XIXe Journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran (5-7 septembre 1997), Toulouse, Presses universitaires du Mirail, p. 87-147.

CHAUFFOUR J. DE

1603, *Instructions sur le faict des eaues et forest*, Paris, 162 fol.

DUFOURNIER D. et FICHET DE CLAIRFONTAINE F.

2006, «La maison du potier du XIe au XVIIe siècle dans la France du Nord- Ouest», dans *Cadre de vie et manières d'habiter (XIIe-XVIe siècle)*, Caen, Publications du CRAHM, p. 267- 273.

DUPIN C.

an IX, *Mémoire sur la statistique du département des Deux-Sèvres*, Niort, Plisson, 141 p.

ESQUIEU Y. et PESEZ J.-M.

1998, *Cent maisons médiévales en France (du XIIe au milieu du XVIe siècle) : un corpus et une esquisse*, Paris, CNRS éditions, 450 p.

FAURE-BOUCHARLAT É., VICARD T., MACCARI-POISSON B. et SAVAYGUERRAZ S.

1996, *Pots et potiers en Rhône-Alpes : époque médiévale, époque moderne*, Lyon, Documents d'archéologie en Rhône-Alpes, 12, 320 p.

FERDIÈRE A. (dir.)

2003, *La céramique : la poterie du Néolithique aux Temps modernes*, Paris, Errance (Coll. Archéologiques), 286 p.

FICHET DE CLAIRFONTAINE F. (dir.)

1996, *Ateliers de potiers médiévaux en Bretagne,* DAF n° 55, Paris, MSH, 165 p.

FILHOL R. (éd.)

1956, *Le vieux coutumier de Poictou*, Bourges, Tardy, XIV-328 p.

FLAMBARD HÉRICHER A.-M.

2002, *Potiers et poteries du Bessin. Histoire et archéologie d'un artisanat rural du XIe au XXe siècle en Normandie*, Caen, Publications du CRAHM, 407 p.

GODEFROY F.

1880-1902, *Lexique de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IXe au XVe siècle*, Paris, Vieweg, Bouillon, 10 vol.

GUÉRIN P.

1903, «Recueil des documents concernant le Poitou contenus dans les registres de la chancellerie de France », IX (1447-1456), *Archives historiques du Poitou*, t. XXXII, Poitiers, Société française d'imprimerie et de librairie, 495 p.

GUIMARD A.
1997, « L'artisanat céramique à Herbignac (Loire-Atlantique) du XVIIe au XXe siècle : originalités et lieux communs d'un centre potier breton », Mémoire de maîtrise dactylographié, université de Nantes, 192 p.

HANUSSE C.
1987, «La relation four-atelier d'après les sources écrites : l'exemple de Sadirac (Gironde) du XVIe au XVIIIe siècle », dans CHAPELOT J., GALINIÉ H. et PILET-LEMIÈRE J. (éd.), *La céramique (Ve-XIXe siècle). Fabrication, commercialisation, utilisation*, Actes du 1er congrès d'archéologie médiévale (Paris, 1985), Caen, Société d'archéologie médiévale, p. 101-105.
1988, «L'artisanat de la poterie de terre en Bordelais-Bazadais du Moyen Âge au XVIIIe siècle d'après les sources écrites », Thèse de 3e cycle dactylographiée de l'université de Bordeaux III, 602 p.

LELET J.
1637, *Observations sur la coustume du comté et pays de Poictou, anciens ressorts et enclaves d'iceluy*, Poitiers, 862 p.

MERLE L.
1958, *La métairie et l'évolution agraire de la gâtine poitevine de la fin du Moyen Âge à la Révolution*, Paris, SEPVEN, 252 p.

PÉRAULT I.
1985, «Potiers et poterie de terre dans l'élection de Poitiers au XVIIIe siècle », Mémoire de maîtrise, université de Poitiers.

PÉRET J.
2005, « L'organisation de la maison rurale dans la Gâtine poitevine au XVIIIe siècle », dans ANTOINE A., COCAUD M. et PICHOT D. (dir.), *La maison rurale en pays d'habitat dispersé de l'Antiquité au XXe siècle*, Actes du colloque de Rennes (mai2002), Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 378-388.

SAINT-YON L. DE
1610, *Les édicts et ordonnances des roys, coustumes des provinces, règlements, arrests et jugements notables des eaues et forests*, Paris, Veuve A. Langelier, 1135 p.

SIVÉRY G.
1977-1980, *Structures agraires et vie rurale dans le Hainault à la fin du Moyen Âge*, Villeneuve d'Ascq, Publications de l'université de Lille III, 2 vol., 730 p.

VAYSSETTES J.-L.
1986, «Les potiers de terre de la région de Saint-Jean-de-Fos depuis le Moyen Âge », Thèse de l'université d'Aix-Marseille, 3 vol.